

OASIS Photo-Contest 15^{ème} édition

OASIS Photo-Contest Roero

Nouveauté cette année :

Les prix s'élèvent à 50 000 €, dont 5 000 € pour le grand gagnant, 1 000 € pour les dix gagnants de section et 500 € pour les challengers. La 15^{ème} édition du concours de photographie Oasis porte le nom du Roero, un site inscrit au patrimoine de l'Unesco, et est soutenue par la Fiap.

Les inscriptions sont ouvertes du 15 septembre 2022 au 15 janvier 2023.

Annnonce des gagnants le 1er mai 2023. Cérémonie de remise des prix le 2 Septembre 2023.

Article 1 - ORGANISATEURS : La magazine Oasis, avec l'organisation de l'AITN (Association Italienne du Tourisme de Nature) annonce le "Oasis Photo Contest Roero", un prix international de photographie de nature, auquel peuvent participer des photographes du monde entier, amateurs et professionnels. Les personnes (et leurs proches) faisant partie du jury ne peuvent pas participer. Les employés de la société d'édition Oasis Magazine srl et leurs proches ne peuvent pas participer.

Article 2 - CATEGORIES : Afin de regrouper des images homogènes, le concours est divisé en dix catégories. Dans les huit premiers, les concurrents qui atteignent le stade de la "Nomination" des sélections du jury devront soumettre le fichier original pour l'attribution finale des prix. Les photos de ces huit sections sont également en compétition pour le prix global du photographe international Oasis. Dans les deux autres sections, la présentation du dossier original ne sera pas exigée. Les images de ces catégories ne concourent que pour les prix de la catégorie concernée. Les images prises avec des appareils photo compacts, des smartphones et des tablettes peuvent participer à cette section. Chaque section est marquée par une lettre permettant de coder les fichiers soumis.

M) MAMMAUX Il s'agit de toutes les images représentant des mammifères, à l'exception des cétacés filmés sous l'eau, qui doivent être saisis dans la catégorie " Photographie Subaquatiques ", et des chauves-souris, qui doivent être saisis dans la section " oiseaux et chauves-souris ". Attention : un cétacé filmé depuis un bateau est inscrit dans cette catégorie. Tout animal ou plante filmée sous l'eau doit être inscrit dans la catégorie "Photographie Subaquatiques ".

U) OISEAUX ET CHAUVES-SOURIS Il s'agit de toutes les images représentant des oiseaux et des chauves-souris dans l'élément air. Les images représentant des oiseaux plongeurs filmés sous l'eau sont à inscrire dans la catégorie "Photographie Subaquatiques ".

T) TOUS LES AUTRES ANIMAUX Il s'agit des images représentant tous les autres animaux, à l'exception de celles appartenant aux sections Mammifères, Oiseaux et chauves-souris, et Subaquatiques. Ils comprennent donc : les vertébrés reptiles, les amphibiens, et les invertébrés mollusques, annélides et arthropodes (crustacés, arachnides, insectes, myriapodes). Les poissons photographiés depuis un bateau (poisson hirondelle) ou depuis la terre (saumon sauteur) doivent également être inclus dans cette catégorie.

F) PHOTOGRAPHIE SUBACQUATIQUE Il s'agit de toutes les images prises sous l'eau avec un équipement de plongée, tant en eau douce qu'en eau salée (flore sous-marine, poissons, cétacés en plongée, amphibiens et oiseaux en plongée).

V) MONDE VÉGÉTAL Dans cette section, il est possible de saisir des images ayant pour sujet principal des fleurs, des plantes, des champignons, aussi bien avec des techniques de macrophotographie que de photographie normale.

P) PAYSAGE On entend par là toutes les images représentant des environnements naturels, qu'ils soient intacts, c'est-à-dire sans signes de présence humaine, ou modifiés par des travaux ou du travail humain (cultures, habitations, routes, etc.).

G) GENS ET PEUPLES Nous entendons toutes les images qui représentent des personnes, des peuples ou des groupes ethniques tribaux dans toutes les parties du monde, en particulier les populations qui vivent encore en contact étroit avec l'environnement naturel ou qui sont encore liées à des usages, des coutumes et des traditions typiques.

S) STORYBOARD Il s'agit de toutes les images reliées entre elles par un fil logique. Le thème doit être développé avec un minimum de 5 images, un maximum de 9, soit en séquence, soit avec des images prises à des moments différents mais étroitement liées les unes aux autres, et doit raconter une "histoire" liée à la nature, la faune, l'éthologie, l'anthropologie ou l'environnement et le photojournalisme.

SECTION OUVERTE DANS LESQUELLES LE FICHER ORIGINAL N'EST PAS REQUIS

Dans ces catégories, les images prises avec des téléphones portables ou d'autres appareils peuvent participer et le fichier original n'est pas requis.

A) ARTISTIQUE DE LA NATURE Ce sont toutes les images représentant des paysages, des fleurs, des plantes et des champignons, des environnements naturels. Cette section est consacrée au reflet de l'extraordinaire biodiversité de la nature dans sa beauté et son originalité, également interprétées avec une inspiration artistique.

J) JOURNALISME NATURE Dans cette section, les images doivent traiter de la relation entre l'homme et l'environnement dans les différents aspects qui font ressortir nos attitudes et nos actions qui affectent le monde naturel (plaintes environnementales, relations homme-nature, etc.).

Article 3 - PRIX : Les prix seront remis lors de la cérémonie et devront être retirés personnellement par le gagnant ou par une autre personne déléguée par écrit par le gagnant. Ceux qui ne seront pas présents recevront le prix (moins les frais de participation) par virement bancaire 30 jours après la date de la cérémonie. Un auteur ne peut recevoir plus d'un prix dans chaque catégorie, mais peut recevoir des prix dans différentes catégories. Le prix absolu peut être combiné avec tout autre prix. Les frais de participation ne sont pas cumulables. Dans le cas où un auteur reçoit plusieurs prix, il recevra le jeton de présence de la valeur la plus élevée. Toutes les œuvres primées seront publiées, avec leur classement respectif, dans le magazine Oasis et sur le site web du concours photo Oasis.

- Photographe d'Oasis International. Le titre sera décerné au grand gagnant choisi parmi les œuvres gagnantes des 8 sections (à l'exception des 2 sections ouvertes) et ne sera annoncé que lors de la cérémonie de remise des prix.

Le gagnant recevra :

- 1) L'invitation au théâtre pour la cérémonie de remise des prix du Grand Gala en présence des jurés.
- 2) Le trophée original en bronze du concours photo Oasis (valeur 1 500 €).
- 3) Un prix en argent de **5 000 €** (composé d'un chèque de 4 000 € et d'un jeton de présence de 1 000 € à la cérémonie de remise des prix et comprenant le prix de la catégorie).
- 4) Un bon pour le dîner de gala pour deux personnes (valeur 120 €).
- 5) Un bon pour une nuitée pour deux personnes (valeur 160 €) dans un hôtel situé sur le lieu de la cérémonie de remise des prix.
- 6) Une page du catalogue consacrée à l'auteur avec biographie et photo personnelle en plus de la publication de la photo gagnante.
- 7) L'impression de la photo en format 70x100 qui fera partie de la prestigieuse exposition OASIS Photo-Contest présentée dans les principales villes italiennes.

PRIX DE CATÉGORIE Pour chacune des 10 catégories, un gagnant de catégorie, un finaliste, 3 mentions honorables, 5 œuvres signalées, 10 œuvres avec mention seront décernés. Toutes les œuvres mentionnées seront publiées dans le prestigieux catalogue.

- Le gagnant de la section recevra :

- 1) Une invitation au théâtre pour la cérémonie de remise des prix du Grand Gala en présence des jurés.
- 2) Une reproduction du trophée du concours photo Oasis.
- 3) Un prix en espèces de 1 000 euros (composé d'un chèque de 700 euros et d'un jeton de présence de 300 euros à la cérémonie de remise des prix).
- 4) Un bon pour un dîner de gala pour deux personnes (valeur 120 €).
- 5) Un bon pour une nuitée pour deux personnes, pendant une journée, dans un hôtel situé sur le lieu de la cérémonie de remise des prix (valeur 160 €).
- 6) Une page du catalogue consacrée à l'auteur avec biographie et photo personnelle ainsi que la publication de la photo gagnante.
- 7) Impression de la photo au format 70x100 qui fera partie de la prestigieuse exposition OASIS Photo-Contest présentée dans les principales villes italiennes.

- Le finaliste de la section recevra

- 1) une invitation au théâtre pour la cérémonie de remise des prix du Grand Gala en présence des jurés.
- 2) Une plaque de mérite.
- 3) Un prix en espèces de 500 euros (composé d'un chèque de 200 euros et d'un jeton de présence de 300 euros à la cérémonie de remise des prix).
- 4) Un bon pour un dîner de gala pour deux personnes (valeur 120 €).
- 5) Un bon pour une journée d'hébergement pour deux personnes (valeur 160 €) dans un hôtel situé sur le lieu de la cérémonie de remise des prix.
- 6) Une page du catalogue consacrée à l'auteur avec biographie et photo personnelle en plus de la publication de la photo gagnante.
- 7) Impression de la photo au format 70x100 qui fera partie de la prestigieuse exposition OASIS Photo-Contest présentée dans les principales villes italiennes.

- Mentions honorables Les auteurs récompensés par une mention d'honneur recevront :

- 1) Une invitation au théâtre pour le gala de remise des prix en présence des jurés.
- 2) Un certificat de mérite
- 3) Un bon pour un dîner de gala pour deux personnes (valeur 120 €).
- 4) Un bon pour une nuitée d'une journée pour deux personnes (valeur 160 €) dans un hôtel situé sur le lieu de la cérémonie de remise des prix.
- 5) Une page du catalogue consacrée à l'auteur avec biographie et photo personnelle ainsi que la publication de la photo gagnante.

- Œuvres signalées Les auteurs récompensés par la mention Œuvres signalées recevront :

- 1) Une invitation au théâtre pour le gala de remise des prix en présence des jurés.
- 2) Un certificat de distinction.
- 3) Un bon pour le dîner de gala pour une personne (valeur 60 €).
- 4) Présence de la photo mentionnée dans le prestigieux catalogue.

- Œuvres avec mention recevront :

- 1) une invitation au théâtre pour le gala de remise des prix en présence des jurés.
- 2) Certificat d'honneur de la presse
- 3) Possibilité de participer au dîner de gala au prix de 60 € sur réservation préalable
- 4) Présence de la photo mentionnée dans le prestigieux catalogue

Article 4 - DROITS SUR LES IMAGES : La propriété et les droits sur les images sont et demeurent ceux des auteurs des images. Ils concèdent, à titre gratuit, aux organisateurs l'utilisation des photographies soumises au concours, exclusivement pour les usages suivants : impression du catalogue, publication sur des sites web dans des contextes liés au concours, projection dans des formats audiovisuels lors d'événements promotionnels du concours, et montage de l'exposition dédiée au concours. À la fin du cycle d'exposition, les panneaux des photos exposées seront ensuite vendus aux enchères lors d'une vente publique de charité. L'intégralité des recettes sera destinée à soutenir un projet de solidarité. Le magazine Oasis utilisera les images pour publier un reportage sur l'événement à la fin du concours en publiant les photos gagnantes. Les photos gagnantes ou signalées seront mises à la disposition de la presse qui souhaite rendre compte des résultats du concours. Chaque fois que les photos seront utilisées, les organisateurs mentionneront toujours le nom de l'auteur.

Article 5 - TYPE D'IMAGES : Toutes les images doivent être exemptes de cadre, de bordure, de signature, d'écriture, de date et d'heure. Une légende de l'image est requise, avec la localisation de la prise de vue et éventuellement la mention de l'espèce représentée. Le recadrage est autorisé mais ne doit pas exclure les éléments clés de l'image originale. Les photos panoramiques à 180 degrés sont acceptées. Les photos avec "Focus Stacking" sont également acceptées.

Conditions pour les catégories M-U-T-F-P-V-S

Toutes les photos doivent refléter fidèlement le sujet ou la scène tels qu'ils sont apparus au photographe. Les photos qui ont été modifiées numériquement au-delà des normes d'optimisation seront disqualifiées. Seules sont acceptées les modifications qui concernent : les ajustements de couleurs, le contraste, la luminosité, la netteté (légère accentuation) et les petits travaux de nettoyage. Les décalages de pixels, les images retouchées en ajoutant,

dupliquant, supprimant ou déplaçant des objets dans les photos ne sont pas acceptés. L'utilisation de filtres et d'effets numériques artistiques, à l'exception du filtre gris gradué, n'est pas acceptée. Les animaux doivent être photographiés dans des attitudes naturelles, qu'il s'agisse d'un portrait ou d'un modèle vivant. Les animaux doivent être photographiés dans la nature et les animaux captifs ou d'élevage ne sont pas autorisés. L'utilisation d'appâts vivants est interdite. Les animaux captifs peuvent être filmés dans la section Storyboard, si cela est indiqué dans la description et si cela est utile au développement de l'histoire.

Notes pour les catégories A - J

Les photos peuvent être éditées ou modifiées numériquement. Les animaux représentés peuvent être sauvages, domestiques, d'élevage, capturés dans la nature ou en captivité (centres de réhabilitation, parcs animaliers, bioparcs). Les paysages et les personnes peuvent faire référence à l'environnement urbain.

Article 6 - JURY : Le jury du concours sélectionnera et classera à sa seule discrétion les œuvres méritantes et se réserve le droit de ne pas accepter les images dont la production est présumée avoir causé un préjudice aux espèces représentées. Le jugement du jury est définitif et porte sur la pertinence technique, naturaliste, artistique, documentaire et environnementale des images. Les photos présentant des défauts techniques de prise de vue ou d'exposition recevront un jugement négatif global au-delà de la valeur naturaliste. Les noms des jurés seront annoncés sur le site web (www.oasisphotocontest.com) à la page JURY. En plus du jury officiel qui décide du classement, les photos qui atteignent la sélection dite finale seront soumises au jugement d'un jury populaire qui votera via Internet. Ils décideront de l'attribution du Prix « OasisWeb » aux œuvres les plus votées.

COMPOSITION DU JURY : Le Jury de la 15^{ème} édition du Photo-Contest Oasis est composé de : Riccardo Busi (Italie) Président du Jury, Tim Flach (Angleterre), All Bin Thalith Khalifa (Emirats Arabes Unis), Jaime Culebras (Espagne), Guo Jing (Chine), Michael Yamashita (Etats-Unis).

TRAVAIL DU JURY : Le travail du jury se déroulera de la manière suivante : une première sélection technique par l'Organisation identifiera les photos admises, puis après trois sélections intermédiaires seront désignées les **demi-finalistes**, puis les **finalistes**, et enfin parmi celles-ci le jury désignera les photos qui entreront dans les **"Nominations"** parmi lesquelles seront identifiées les photos à récompenser. Les auteurs des photos qui entreront dans les Nominations des 8 sections seront invités à fournir leurs fichiers originaux. Les candidats au prix seront également invités à envoyer un bref CV, une photo de l'auteur au premier plan et un texte descriptif accompagnant l'image présentée. Après avoir examiné les dossiers originaux, le jury déclarera définitivement et irrévocablement les gagnants de la 15^e édition.

Les gagnants seront annoncés comme suit : Dans un premier temps, en mai 2023, les noms des auteurs ayant reçu une **Mention honorable**, une **Œuvre signalée** et une **Œuvre avec mention** ; seront ensuite annoncés les noms des deux concurrents qui s'affronteront pour le titre de gagnant de section.

Tous seront informés par e-mail, avec une invitation à la cérémonie de remise des prix en septembre. Les images gagnantes seront révélées lors de la cérémonie de remise des prix, ainsi que le nom et l'image du grand gagnant « International Oasis Photographer ».

ORIGINAUX : Pour participer aux catégories : Paysage, Mammifères, Oiseaux et chauves-souris, Tous les autres animaux, Photographie sous-marine, Monde végétal, Personnes et peuples, et Storyboard, l'auteur doit être en possession des fichiers originaux des images soumises, tels qu'ils ont été enregistrés par l'appareil photo sans manipulation, dans un format RAW (Dng, Cr3, Orf, Pef, Nef, Mef, Sr2 etc) ou l'original sur diapositive. En l'absence de fichiers de type RAW, si l'auteur ne dispose que du format JPEG ou TIFF, l'original non édité et/ou une séquence de plans avant et après le plan considéré seront demandés. Si les fichiers demandés ne sont pas reçus, l'image sera exclue des nominations. Le fichier original soumis doit être nommé avec le même nom codé que celui donné à la photo que le jury envoie à l'auteur en guise de demande. La participation aux sections Nature artistique et Journalisme nature n'est pas soumise à ce type de contrôle.

Article 7 - CATALOGUE : Pour cette édition du concours, un catalogue papier **de haute qualité** sera imprimé avec les mêmes caractéristiques que celui produit lors des éditions précédentes (160 pages cartonnées avec couverture plastifiée). En plus des photos gagnantes, une galerie de toutes les photos finalistes sera également publiée. Pour faciliter l'accès des concurrents au catalogue, celui-ci est proposé en prévente à des prix très avantageux en fonction de la période d'inscription. Après la clôture du concours, à partir du 15 janvier 2023, il sera en vente sur le site web au prix de 30 euros. **Ceux qui s'inscrivent entre le 15 septembre 2022 et le 15 novembre 2023 peuvent**

commander et acheter le catalogue pour seulement 10 €. Ceux qui s'inscrivent entre le 16 novembre 2022 et le 15 décembre 2022 peuvent commander et acheter le catalogue pour seulement 15 €. Les personnes qui s'inscrivent entre le 16 décembre 2022 et le 15 janvier 2023 peuvent commander et acheter le catalogue pour seulement 20 euros. L'inscription vous permet de réserver un seul exemplaire à un prix réduit (un seul exemplaire par inscription).

AVERTISSEMENT : Le catalogue ne concourt pas pour le prix en argent, il ne doit donc pas être considéré comme un prix. Il s'ensuit qu'il ne sera pas remis en cadeau aux grands gagnants, aux gagnants de section, aux mentions honorables ou aux œuvres recommandées. La nouvelle édition sera présentée pour la première fois lors de la cérémonie de remise des prix en septembre 2023. Le catalogue sera envoyé dans les 30 jours à compter de cette date aux concurrents qui l'ont acheté en prévente au moment de l'inscription. Les concurrents qui ne l'ont pas précommandé au moment de leur inscription pourront l'acheter au prix de 30 euros sur le site web.

Article 8 - PARTICIPATION : La participation au concours se fait uniquement en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site www.oasisphotocontest.com. Les inscriptions reçues par d'autres moyens (e-mail, fax, courrier) ne seront pas acceptées. L'inscription sur le site permet d'accéder à l'espace personnel. Les images peuvent être envoyées après l'enregistrement du paiement. Le paiement ne peut avoir lieu qu'après l'inscription sur le site.

PAIEMENT : Les frais de participation sont de **25 euros** et donnent droit à la présentation de 1 à 36 photos. Un maximum de 3 photos peut être soumis pour chaque catégorie (l'exception est le Storyboard où un minimum de 5 et un maximum de 9 photos sont requis). Le paiement peut uniquement être effectué en ligne par carte de crédit et PayPal. Une fois le paiement effectué, les photos peuvent être téléchargées. Veuillez noter que vous pouvez ajouter, supprimer et remplacer des photos à tout moment jusqu'à la clôture du concours. Au moment de l'inscription, il est possible d'acheter à l'avance le **catalogue du concours photo Oasis, à partir de 10 euros** (au lieu de 30), en fonction de la date d'inscription, (voir les dates à l'article 7-catalogue) auxquels il faut ajouter les frais d'envoi (suivi et par courrier express) qui pour l'Italie s'élèvent à 4,50 euros. Pour les destinations non italiennes, le système calcule les frais d'expédition en fonction du pays.

SOUSSION DES DOSSIERS : Seules les photographies en format numérique peuvent participer au concours ; les photographies prises en format analogique mais numérisées dans le format requis sont également acceptées. Les fichiers à soumettre à la sélection doivent être de type jpeg ou tiff. Le côté le plus long de la photo doit mesurer au moins 3 000 pixels. Il est conseillé de remplir également le champ de description en fournissant des informations sur le lieu et la date de la prise de vue et des indications sur l'espèce ou la situation représentée.

Article 9 - ÉCHÉANCES ET DATES :

15 septembre 2022 : ouverture des inscriptions.

15 novembre 2022 : dernière date pour réserver le catalogue au prix réduit de 10 euros.

15 décembre 2022 : dernière date pour réserver le catalogue au prix réduit de 15 euros.

15 janvier 2023 : date de clôture des inscriptions.

16-17 janvier 2023 : demande de resoumissions pour tout fichier compromis.

23-29 janvier 2023 : contrôle et vérification des photos pour l'admission au concours.

10-14 février 2023 : Travail de sélection du jury.

15 février 2023 : demande d'envoi des fichiers originaux aux auteurs désignés (à l'exception des deux sections ouvertes).

15 mars 2023 : date limite d'envoi des fichiers originaux aux auteurs en nomination.

12-15 avril 2023 : travail final du jury, vérification des dossiers originaux et validation des classements.

15 avril 2023 : ouverture du vote en ligne pour le prix Oasis Web.

1er mai 2023 : annonce des auteurs présélectionnés pour les prix.

5 mai 2023 : envoi d'un bon pour l'hôtel et le dîner de gala à tous les auteurs lauréats.

15 juin 2023 : Déclaration de confirmation de la participation à la cérémonie de remise des prix par les lauréats.

15 juillet 2023 : clôture du vote populaire en ligne et notification des gagnants.

1er septembre 2023 : Inauguration de l'exposition Oasis Photo-contest Roero et soirée avec le jury.

2 septembre 2023 : Cérémonie de remise des prix au théâtre, suivie d'un dîner de gala au château de Monticello.

3 septembre 2023 : visites guidées de l'exposition et de la région du Roero.

Article 10 - CONFIDENTIALITÉ : Nous vous informons, conformément à l'art. 13 du décret législatif du 30 juin 2003, n. 196 (contenant le Code pour la protection des données personnelles ci-après, pour des raisons de concision,

le Code), que les données personnelles fournies dans le cadre du prix du concours photo Oasis seront collectées et enregistrées par AITN sur des supports électroniques et/ou informatiques et/ou télématiques protégés et traitées de manière à garantir la sécurité et la confidentialité conformément aux dispositions du Code. Nous vous informons que les données fournies seront utilisées uniquement à des fins strictement liées et instrumentales à l'Initiative. À cette fin, dans le cadre de l'initiative, les données peuvent être publiées en ligne sur le site web du concours (www.oasisphotocontest.com) ou dans le catalogue du concours. La fourniture des données est nécessaire pour participer au concours. Nous vous informons que vous pouvez exercer les droits prévus par l'art. 7 et suivants du décret législatif n° 196/2003 (y compris, à titre purement indicatif, les droits d'obtenir la confirmation de l'existence de données vous concernant et leur communication sous une forme intelligible, l'indication des modalités de traitement, la mise à jour, la rectification ou l'intégration des données, l'annulation) par le biais d'une demande adressée sans formalités au Titulaire du traitement. Le responsable du traitement des données est l'AITN, dont le siège social est situé Via Fontana 4 Rodello (CN), par l'intermédiaire de son président, Eugenio Ecclesiastico.

DISPOSITIONS FINALES : Le présent règlement concernant : le règlement intérieur, l'attribution des prix, le calendrier des événements et tout ce qui n'est pas couvert ici, se réfère à ce qui est publié sur le site officiel du Prix International www.oasisphotocontest.com. La participation au concours photo implique la connaissance du présent règlement et implique, de la part des participants, l'acceptation, dans son intégralité, du présent règlement.